

MUNICIPALITÉ DE ABERCORN

AVIS PUBLIC CONCERNANT LE DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE ABERCORN POUR LES ANNÉES 2024-2025-2026

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Abercorn, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2024, 2025 et 2026 a été déposé à mon bureau le 5 octobre 2023. Toute personne peut prendre connaissance de ce rôle durant les heures d'affaires au bureau de ladite Municipalité situé au 10 rue des Églises Ouest Abercorn

Il est également possible de consulter les informations concernant le dépôt du rôle triennal d'évaluation sur le site internet de la MRC de Brome-Missisquoi à l'adresse suivante : <https://www.mrcbm.qc.ca/role-devaluation-fonciere>.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision à ce sujet, conformément à la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

1. Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin disponible au <https://www.mrcbm.qc.ca/demande-de-revision> ou au bureau de la Municipalité de Abercorn;
2. Être transmise au plus tard le **30 avril 2024** (date limite) par le formulaire en ligne, par la poste ou en personne à l'adresse indiquée ci-dessous.

MRC de Brome-Missisquoi

Service d'évaluation
749, rue Principale
Cowansville, (Qc) J2K 1J8
www.mrcbm.qc.ca
evaluation@mrcbm.qc.ca
Tél.: 450 266-4900 Poste 1

3. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC de Brome-Missisquoi en vigueur au moment du dépôt de la demande et applicable à l'unité visée. Utiliser l'URL suivant pour accéder au règlement de la MRC de Brome-Missisquoi : <https://www.mrcbm.qc.ca/reglements?mot-cle=tarification>.

Donné à Abercorn, ce 5 octobre 2023.

Le directeur général,

Pierre Dionne